



Reprise après un accident du travail et maladie

Par **cocoye**, le **03/03/2010** à **12:01**

Bonjour, rn rn Suite à un arrêt pour A.T du 27/03/2003 au 30/06/2003, j'ai repris mon emploi le 1 juillet 2003. rn Rechute de l'A.T, nouvel arrêt du 09/01/2006 au 26/09/2006 et reprise activité le 27/09/2006. rn Nouvel arrêt en A.T. du 27 novembre 2006 au 01 décembre 2008 et placé en maladie par le médecin conseil de la C.P.A.M. (affaire en cours au TASS). rn Maladie du 01/12/2008 au 31/01/2010 et mis en invalidité 2ième catégorie. rn Je me suis présenté à mon bureau le 01 février 2010 que j'ai trouvé vide, mon adjoint parti à la retraite (licenciement) et déménagement de ce bureau le vendredi 29/01/2010 en soirée. rn Suite à la première visite médicale (medecine du travail) le 2 février 2010, le médecin me déclare inapte. rn La deuxième visite faite le 25/02/2010 par le même médecin et toujours inapte. rn Je sais que c'est une longue absence et mon employeur avait les documents nécessaires. En tant que Directeur de l'agence, je n'ai pas été informé du déménagement de mon bureau avec une nouvelle implantation dans une autre ville, ni de la mise à la retraite de mon adjoint. rn J'ai fais constaté par Huissier que je ne pouvais accéder à mon bureau. rn Je suis dans l'attente d'un licenciement et mon employeur n'est pas particulièrement content de me revoir. Pour lui, je n'ai pas fais les choses correctement. rn Que puis-je faire ?